

CONGRES FSU 2013

Intervention de Stéphane Tassel le 11 février 2013

Précarité, nouvelle loi sur l'ESR, formation des enseignants ... trois thèmes pour résumer, sans être exhaustif, à la fois l'actualité et une part décisive de l'activité dans le SNESUP, et dans la FSU.

Précarité

Nous essayons cinq années pendant lesquelles la majorité précédente a manipulé les chiffres, les données budgétaires pour tenter de faire croire que l'enseignement supérieur et la recherche étaient une priorité. C'est une recomposition en profondeur du tissu universitaire et scientifique qu'il a engagée. Le résultat de la loi LRU, des RCE, de l'autonomie budgétaire et du désengagement de l'Etat, avec pour seul moteur la concurrence, ne s'est pas fait attendre : multiplication d'établissements en déficit, des formations en difficulté, des gels d'emploi – souvent sur injonction rectorale – de non reconduction de contractuels ... d'explosion de la précarité.

Le dernier budget de l'enseignement supérieur, stable en volume, ne présage pas d'évolution notable en la matière. La création de 1000 postes est une microbulle d'air bien maigre face aux besoins d'enseignement et de recherche ; un mirage qui ne trompe pas les collègues noyés sous la bureaucratie. C'est dans ce cadre, celui de l'autonomie, outil de gestion de la pénurie, que nous avons rejeté le protocole ANT, prémices d'une loi Sauvadet qui sous-estime la précarité dans ce secteur à la fois fortement touché et terrain d'expérimentation généralisable à d'autres secteurs. Notre expérience est à prendre en compte à la veille de l'Acte 3 de la décentralisation. Une troisième loi avec celle intitulée « refondation de l'Ecole », qui concerne aussi l'ESR, et dont les effets nous touchent directement.

La Loi sur l'ESR

Annoncée en mai par le nouveau président de la République, une nouvelle loi viendra se substituer à la loi « Pacte pour la Recherche » (ANR, AERES dont l'avenir est renvoyé à la future loi), et à la loi LRU, toutes deux fortement contestées par la communauté universitaire et scientifique. Conjuguer l'urgence de mesures engageant de « réels changements » et le temps long de la réflexion éloignant tout statu quo oblige la concertation, plus la négociation avec les organisations représentatives, parmi lesquelles le SNESUP n'entend pas être contourné. Le processus choisi par le gouvernement est pourtant éloquent :

- des auditions minimalistes sur trois sujets certes importants, mais écartant les personnels, leurs carrières, la précarité, la formation des enseignants...
- des Assises territoriales, régionales, corsetées et boudées par les collègues, finalisées par un opus national à la mécanique bousculée par des revendications qui n'ont pu être totalement éludées,
- enfin, l'ouverture d'une concertation en décembre ménageant un suspense insupportable sur la réalité d'une traduction législative faible au regard des ambitions affichées, renvoyant à des mesures réglementaires sans qu'aucun engagement n'ait été pris (recrutements, statuts...). Plus grave, elle ne rompt pas avec une logique jamais démentie depuis plus de dix ans.

La dernière version du projet de loi, datée d'il y a seulement deux jours, devrait être présentée au Conseil des ministres à la mi-mars. Le SNESUP entend peser jusqu'au bout, étayé du rapport de forces qu'il aura contribué à construire.

La formation des enseignants

Bien former les enseignants, c'est bien là le moteur de notre action, alors qu'au cours de ces cinq dernières années, ce qui fait historiquement corps avec l'Université, avec le service public d'ESR, a été dévasté.

Sorti du cadre des Assises, ce sujet d'une complexité rare, alliant la diversité disciplinaire et des champs de syndicalisation très différents, met la FSU dans une position singulière. Si depuis le dernier Congrès la situation a évolué, la position des universitaires sur ce dossier est trop souvent minorée, voire niée. Il est rare de voir une réforme attendue d'une façon aussi unanime. Elle ne peut être bâclée, suspendue au fil de l'urgence d'un calendrier intenable qui verrait les ESPE et leur offre de formation ouvrir dans seulement six mois. Le CNESER, immédiatement suivi du CTMESR, s'est sèchement prononcé contre la loi dite de Refondation. Concevoir les dispositions en prise avec la recherche, intégrant les dimensions disciplinaires et professionnelles, nécessite des structures de formation et de recherche pérennes. Les personnels des IUFM doivent pouvoir y être reversés. On ne peut réduire un Master à un seul tableau Excel. Concevoir une formation prend du temps.

Notre action compte. Un Comité de suivi de la formation des enseignants (émanation du CNESER et du CSE) devrait voir le jour. Les antennes d'IUFM devraient être maintenues ... pourtant des questions importantes, comme celles des pré-recrutements, demeurent. Le Conseil Supérieur des Programmes ne comporte toujours pas d'universitaires, alors qu'il est chargé de la formation des enseignants, des concours, de l'évaluation ...

Toutes ces questions, nos propositions, cette actualité d'une rare intensité, exigent l'implication de tous, de la Fédération, pour les personnels, le service public, la société.